

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté portant modification du règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale et annulant l'arrêté du 13 mai 2020

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le statut de la fonction publique (LSt), du 28 juin 1995 ;
vu le règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique (RSt), du 9 mars 2005 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,
arrête :

Article premier Le règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale, du 18 décembre 1996, est modifié comme suit :

Tableau annexe au règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale (nouvelle teneur)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail ¹
AUTORITÉS CANTONALES								
Chancellerie								
Chancelier-ère								
Vice-chancelier-ère								
Huissier-ère du Conseil d'État								
Huissier-ère-réceptionniste								
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ								
Secrétariat général								
Chef-fe de l'office d'organisation								

¹ Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail
Service des formations postobligatoires et de l'orientation								
Chef-fe de service								
Chef-fe de l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle								
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT								
Service des transports								
Chef-fe de service								
Service de l'aménagement du territoire								
Chef-fe de service								
Service des ponts et chaussées								
Chef-fe de service								
Chef-fe de l'office des ressources générales, chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de l'office des routes cantonales ORCA								
Chef-fe de l'office de l'entretien OENT								
Voyer-chef-fe RC								
Chef-fe d'équipe principal-e								
Chef-fe d'équipe								
Cantonnier-ère-chauffeur-e								
Cantonnier-ère								
Mécanicien-ne								

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail
Service de l'énergie et de l'environnement								
Chef-fe de service								
Service de la géomatique et du registre foncier								
Chef-fe de service								
Responsable SITN, chef-fe de service adjoint-e								
Conservateur-trice du RF								
Service de la faune, des forêts et de la nature								
Chef-fe de service								
Gestionnaire cantonal-e des forêts								
Conservateur-trice cantonal-e de la nature, chef-fe de service adjoint-e								
Ingénieur-e forestier-ère d'arrondissement								
Forestier-ère de cantonnement								
Chef-fe d'équipe								
Forestier-ère-bûcheron-ne								
Bûcheron-ne								
Chargé-e de sensibilisation et de surveillance de la nature								
Inspecteur-trice cantonal-e de la faune								
Garde-faune								
Service de l'agriculture								
Chef-fe de service								
Chef-fe de l'office des améliorations structurelles								

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail
Chef-fe de l'office des paiements directs, chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de l'office de la viticulture et agro-écologie, directeur-trice de la station viticole								
Administrateur-trice d'Evologia								
Service de la consommation et des affaires vétérinaires								
Chimiste cantonal-e, chef-fe de service adjoint-e								
Équarrisseur-euse								
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE								
Secrétariat général								
Secrétaire général-e adjoint-e								
Chargé-e de missions								
Service de l'emploi								
Chef-fe de service								
Chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de l'office du marché du travail								
Chef-fe de l'office des relations et des conditions de travail								
Inspecteur-trice								
Service de l'économie								
Chef-fe de service								
Chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de projets III								
Service des migrations								
Chef-fe de service								

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail
Service de la cohésion multiculturelle								
Chef-fe de service								
Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage								
Directeur-trice de la CCNAC								

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

²Il abroge et remplace l'arrêté portant modification du règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration et du règlement des fonctionnaires (RDF), du 13 mai 2020, publié dans la Feuille officielle n°20 du 15 mai 2020.

³Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 22 juin 2020

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND